



33570

PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CIBARD dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AMOREAU Pascal, Maire.

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusés : Mrs. BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr DUGRAND Patrick).

Secrétaire de séance : Mr PIMBERT Éric

Ouverture de la séance : 18h30

Confirmation de l'approbation du précédent Procès-Verbal (envoyé par mail) :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le précédent procès-verbal.

Présentation des documents signés par Monsieur le Maire :

Date	Destinataire(s) du courrier	Objet du courrier
18/10/2023	Crédit Agricole Aquitaine	Déblocage de fond
19/10/2023	SASU EDF ENR	Retrait d'une demande de la déclaration préalable n°033 336 23 F 0005

Extrait délibération n°25-2023 – Validation du devis TMH pour travaux supplémentaires de traitement des murs et voûte du sanctuaire et redressement du meneau de la baie centrale de l'église :

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise TMH pour des travaux supplémentaires sur l'église. Il s'agit de travaux de traitement des murs et voûte du sanctuaire et redressement du meneau de la baie centrale de l'église.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 12 671,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Valide le devis de l'entreprise TMH d'un montant de 12 671,40 € HT pour les travaux de traitement des murs et voûte du sanctuaire et redressement du meneau de la baie centrale de l'église.

Mandate Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

Extrait délibération n°26-2023 – Vente d'étais :

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, la commune a acquis des étais référencé 21318-1960-01 d'un montant de 8 467,20 € TTC.

Actuellement la commune n'ayant plus besoin de ce matériel, l'entreprise TMH sis 25 avenue Mirieu de Labarre 33140 VILLENAVE D'ORNON propose le rachat de ces étais au même prix, c'est-à-dire de 8 467,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Approuve la vente des étais à l'entreprise TMH pour un montant de 8 467,20 € TTC
- Charge Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Devis électricité et luminaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise aux normes de l'électricité et des luminaires est nécessaire. Les travaux devront se faire assez rapidement afin que l'entreprise TMH puisse finir le badigeonnage de l'intérieur de l'église.

Monsieur Le Maire présente un devis de 1644 € TTC pour l'électricité et un devis de 2693,80 € pour les luminaires.

Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal décide de valider les devis cités ci-dessus.

Questions diverses :

Les vœux du Maire se feront le samedi 20 janvier 2024.

Clôture de la séance : 19h30

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

